

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

Classe I - Codes ISIN : (C) FR0014000EJ7, (C/D) FR0014000EK5

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - I, vous investissez dans des titres obligataires libellés principalement en euro, émis par des émetteurs publics ou privés de toutes zones géographiques.

L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 7 ans, une performance nette annualisée supérieure de 2.17% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027), après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus). A titre d'information, au 17 décembre 2020, le taux de rendement actuariel de l'OAT 15/10/2020 était de -0.58%. Le fonds s'engage également à réduire les émissions de carbone de 30% par rapport à son univers d'investissement, l'indice ICE BofA BB-B Global High Yield. La vocation du fonds n'est pas de réduire son empreinte dans l'absolu mais uniquement par rapport à l'indice.

Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. En cas de dégradation plus forte qu'anticipé de la notation financière ou carbone des émetteurs, aboutissant à un désinvestissement pour respecter la stratégie du fonds, le coût de réinvestissement ou des conditions de marchés moins favorables peuvent également conduire à ne pas atteindre l'objectif de gestion.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations en vue de les maintenir en portefeuille jusqu'à l'échéance du fonds (gestion de type "portage"), soit le 15 décembre 2027. Les titres sélectionnés font l'objet d'une faible rotation dans l'intérêt exclusif des porteurs. Toutefois, une fois le portefeuille constitué, la gestion peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction des ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs.

L'équipe de gestion sélectionne jusqu'à 100% de son actif net, des obligations publiques ou privées, libellées en euro, principalement émises par des entités ayant leur siège social dans les pays de l'OCDE y compris sur les marchés émergents dans la limite de 20% de l'actif net. Le fonds cherche à profiter de rendements actuariels élevés en investissant dans des obligations publiques et privées appartenant à la catégorie "spéculatives à haut rendement", moyennant un risque de perte en capital. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Ba1 à B3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de B- ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.

En complément du processus d'investissement classique le fonds adopte une approche de réduction des émissions carbone par rapport à l'empreinte carbone de son univers d'investissement durant toute la vie de l'OPC. Pour cela, la stratégie de gestion inclut un objectif de réduction d'émissions carbone du fonds (mesuré en tonnes équivalent CO₂ par millions d'euros investis) qui doit être inférieur de 30% par rapport à l'empreinte carbone de son univers d'investissement.

Le fonds pourra également investir jusqu'à 40% de son actif net dans des obligations publiques ou privées appartenant à la catégorie "Investment Grade" (correspondant à des titres pouvant bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Si les conditions de marché sont jugées défavorables par le gérant, cette limite pourra être portée de manière temporaire jusqu'à 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré, est comprise entre 0 et 7. Durant la période de constitution du fonds, la gestion utilisera des instruments monétaires pour placer la partie non encore investie du portefeuille à hauteur de 100% de l'actif net. Dans la phase de désinvestissement, le recours aux instruments monétaires sera autorisé dans les mêmes limites.

Les titres, essentiellement libellés en euro, peuvent être libellés en d'autres devises dans la limite de 10% de l'actif net du fonds. Le risque de change est systématiquement couvert ; toutefois un risque de change résiduel peut exister.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Par ailleurs, les souscriptions seront fermées à partir du 31/12/2026, cette date pourra être avancée ou renouvelée par la société de gestion.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis pour la part C créée le 3 mai 2021. Le résultat net du fonds est intégralement redistribué et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion pour la part C/D créée le 3 mai 2021.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6,5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	0,90 % acquis au fonds entre le 03 05 2021 et le 29 04 2022 inclus
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,45 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées

Votre OPCVM ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Le fonds a été créé le 3 mai 2021 et sa classe I le 3 mai 2021.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.bft-im.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.